



Déclaration

Pour une régulation de l'audiovisuel rénovée dans l'environnement numérique

Les autorités membres du Réseau des instances de régulation méditerranéennes (RIRM), réunies en assemblée plénière à Marseille les 16 et 17 novembre 2017, à l'occasion du 20e anniversaire du Réseau ;

attachées, dans la continuité de la Déclaration de Barcelone des 27 et 28 novembre 1995, au **patrimoine commun** de culture et d'histoire, qui forme le socle de la **civilisation méditerranéenne** ;

réaffirmant **la permanence et la pertinence des principes communs** énoncés en 2008 dans la Déclaration de Marrakech-Reggio Calabria sur la régulation des contenus audiovisuels, à savoir, le respect de la personne humaine, la lutte contre l'incitation à la haine et à la violence, la lutte contre les discriminations, la préservation de l'Etat de droit, la protection de l'enfance et de l'adolescence, l'honnêteté de l'information et le pluralisme des opinions ;

convaincues que la liberté de communication audiovisuelle peut contribuer à **relever les défis multiples auxquels est aujourd'hui confrontée la région dans son ensemble** : développement économique, enjeux migratoires, pluralisme politique, menaces terroristes ;

soulignant particulièrement, dans ce contexte, **la mission des autorités de régulation de veiller à ce que les services de médias audiovisuels concourent à la cohésion sociale notamment** par l'éducation aux médias, par une attention soutenue à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toute forme de discrimination, par la promotion de la diversité et par un traitement médiatique adapté à des situations de crise ;

conscientes que les **évolutions rapides et profondes** de la communication audiovisuelle à l'ère numérique font naître des opportunités et des **problématiques nouvelles**, notamment du fait de la multitude des acteurs, des multiples modes d'accès aux médias et aux contenus audiovisuels, du développement de nouveaux usages et de la circulation transfrontière des services et des données ;

considérant **le rôle croissant des plateformes de partage de vidéos, des réseaux sociaux et des services de diffusion en direct par internet** pour l'information des citoyens, la formation des opinions publiques et des références culturelles, notamment pour les nouvelles **générations** ;

considérant que l'accès aux médias et aux contenus audiovisuels par le biais d'**algorithmes** ne devrait pas avoir lieu au détriment des exigences de pluralisme des courants d'opinions et de promotion de la diversité culturelle, notamment des cultures dont le bassin méditerranéen est le creuset ;

s'accordant sur la nécessité d'**adapter le périmètre et les formes de la régulation** à l'environnement numérique, afin d'assurer le respect des principes fondamentaux partagés par les régulateurs méditerranéens ;

attentives, par conséquent, aux différentes initiatives allant dans le sens de l'adaptation du cadre juridique de l'audiovisuel à l'environnement numérique, à l'instar des travaux en cours au niveau européen ;

s'engagent, par la présente Déclaration, et selon les attributions reconnues à chacune d'entre elles, à **œuvrer résolument pour une régulation de la communication audiovisuelle adaptée à l'ère numérique et à ses exigences démocratiques**, en particulier à **l'objectif de cohésion sociale, plus que jamais partagé au sein de l'espace méditerranéen.**

Les autorités membres du Réseau des instances de régulation méditerranéennes s'engagent ainsi, et selon leurs attributions, à :

- **adapter leurs pratiques et outils de régulation, en veillant à y associer tous les acteurs de la communication audiovisuelle**, notamment les nouveaux services numériques ;
- **rassembler et partager leur savoir et leur pratique de la régulation dans un environnement numérique, en renforçant leur coopération dans le cadre du RIRM, comme à titre bilatéral ;**
- **poursuivre et approfondir les travaux du RIRM** sur la nécessaire évolution de la régulation de l'audiovisuel ;
- **mettre ces travaux à la disposition des pouvoirs publics** et des instances régionales et internationales pour alimenter leur réflexion sur les enjeux de la communication audiovisuelle à l'ère numérique.

RIRM, 19^{ème} Assemblée plénière, Marseille, France, le 17 novembre 2017